

DIPLOME D'ÉTAT DE PSYCHOMOTRICIEN
PROGRAMME DE FORMATION

RNCP : 39924

CODE ROME : J1412

Date d'échéance de l'enregistrement RNCP : 31 décembre 2029

(MAJ : 1^{er} janvier 2025)

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Qualification : Niveau 5

Objectifs généraux :

Obtenir le diplôme d'état de psychomotricien

Public :

Tout public bachelier, préférentiellement les titulaires d'un bac général à orientation scientifique

Prérequis :

Sélection par parcoursup

Certificat médical de vaccination conforme à la réglementation des professionnels de santé en France

Durée de la formation :

L'ensemble de la formation se déroule sur trois ans et comprend un volume horaire total de 2 522 heures auquel s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique ainsi que le volume horaire consacré au suivi pédagogique des étudiants.

La répartition des enseignements est la suivante :

- En institut de formation : 1842 heures auxquelles s'ajoutent les heures d'anglais, d'initiation à l'informatique et de suivi pédagogique.
- En stage clinique et en stage en entreprise : 680 heures

Le diplôme d'Etat de psychomotricien atteste de l'obtention et de la validation des modules suivants :

- **1^{ère} année** : santé publique, pédagogie et système scolaire en France, pathologies médicales et pharmacologie (module 1), anatomie (module 2), physiologie (module 3), psychologie (module 4), psychiatrie (module 5), psychomotricité théorique (module 6) et psychomotricité pratique (module 7)

- **2^{ème} année** : anatomie et physiologie (module 1), pédiatrie (module 2), psychologie (module 3), psychiatrie (module 4), psychomotricité théorique (module 5), psychomotricité théorique-clinique (module 6) et psychomotricité pratique (module 7)
- **3^{ème} année** : anatomie, législation, psychiatrie, psychologie, psychomotricité théorique (module 1), psychomotricité théorique-clinique (module 2), psychomotricité pratique (module 3)

Les stages (680 h minimum) sont réalisés de la manière suivante :

- 1^{ère} année : stage d'information et d'observation 80 heures de stage en crèche ou halte-garderie ou PMI ou école maternelle ou classe préparatoire en école primaire.
- 2^{ème} année : 200 heures de stages de psychomotricité
- 3^{ème} année : 400 heures de stages de psychomotricité

L'institut se réserve le droit d'ajouter des heures de stage pour compenser les absentéismes (absentéisme du maître de stage – congés différents de ceux de l'institut, absentéisme maladie de l'étudiant)

Le diplôme d'Etat de psychomotricien atteste de l'obtention et de la validation des compétences suivantes :

- Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic psychomoteur
- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'intervention en psychomotricité
- Mettre en œuvre des interventions d'éducation psychomotrice, d'accompagnement et de soins en psychomotricité, de réadaptation, à dimension psychothérapeutique, et des activités contribuant au bien-être, à la réinsertion, aux soins palliatifs et au traitement de la douleur
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Elaborer et conduire une démarche de conseil, de prévention, une démarche d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique dans le domaine de la psychomotricité
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention en psychomotricité
- Gérer une structure et ses ressources
- Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Former et informer des professionnels et des personnes en formation

Modalités et méthodes pédagogiques :

- Présentiel et/ou distanciel.
- Cursus Continu
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Lieu de formation :

La formation se déroule sur le campus universitaire d'Orléans

Site de l'IFP – Bâtiment Michel ROYER Rue de Chartres, 45100 ORLEANS LA SOURCE

Les formateurs :

Les formateurs permanents de l'IFPM intervenant sur la formation

- Responsables de la formation : formatrices psychomotriciennes titulaires ou non du diplôme cadre de santé.
- Autres formateurs de l'IFPM : cadres de santé, puéricultrices, Masseurs-kinésithérapeutes.

Les vacataires selon leur expertise : médecins, infirmiers, psychomotriciens, universitaires, masseurs-kinésithérapeutes, psychologues, professeurs de yoga, travailleurs sociaux, conseillers pédagogiques, conseillers en génétique, éducateurs spécialisés, juriste, orthoprothésiste, sages-femmes.